

adopté

SÉNAT

le 18 juin 1964.

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

*ratifiant le décret n° 63-1319 du 27 décembre 1963
qui a modifié le tarif des droits de douane
d'importation.*

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 796, 894 et In-8° 194.

Sénat : 216 et 248 (1963-1964).

Article unique.

Le décret n° 63-1319 du 27 décembre 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation est ratifié.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 juin 1964.

Le Président,

Signé : André MERIC.

Nota. — Voir le document annexé au n° 796 (Assemblée Nationale, 2^e législature).